



# RAPPORT SUR LES BESOINS DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS DE GESTION RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA FQM

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien financier du ministère des



mars 2010

## Remerciements

Le CERIU remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration de ce projet d'identification des besoins de connaissances et d'outils de gestion des petites municipalités. Ces remerciements s'adressent aux participants aux discussions, aux organisateurs et aux rédacteurs du rapport. Le CERIU remercie les personnes suivantes pour leur engagement dans la planification des tournées régionales et leur disponibilité pour le bon déroulement des discussions ainsi que pour leurs réponses aux questions des participants :

| <b>Prénom</b> | <b>Nom</b>      | <b>Fonction effective au moment de la tournée</b>   | <b>Raison sociale</b> |
|---------------|-----------------|---|-----------------------|
| Monique       | Marceau, ing.   | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |
| Rénald        | Méthot          | Direction régionale à Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | MAMROT                |
| Yvan          | Dumont, ing.    | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |
| Gilles        | Julien          | Direction régionale du Bas-Saint-Laurent            | MAMROT                |
| Pierre        | Poulin          | Direction régionale de l'Estrie                     | MAMROT                |
| Alain         | Saladzius, ing. | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |
| Claude        | Bruxelle, ing.  | Directeur   | CERIU                 |

Nos remerciements vont également à l'équipe du CERIU engagée dans la réalisation de ce projet. Cette équipe, dirigée par M. Claude Bruxelles, ing., Ph.D., était composée des personnes suivantes :

Pour la rédaction du rapport :

Sadok Ben Hassine, M.ing. Conseiller

Bertin Godé, ing. jr, Conseiller

Pour la logistique et la préparation :

Céline Forest Adjointe administrative

Erika Mailloux Adjointe administrative

## **Sigles et abréviations**

|        |  |
|--------|--|
| FQM    | Fédération Québécoise des Municipalités  |
| CERIU  | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines                   |
| MDDEP  | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs              |
| MTQ    | Ministère des Transports du Québec   |
| ICI    | Industriel, commercial et institutionnel   |
| MAMROT | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire |
| GES    | Gaz à effet de serre   |
| MRC    | Municipalité régionale de comté  |

## Sommaire

Ce rapport expose brièvement des problématiques spécifiques aux municipalités membres de la FQM puis décrit en détail les diverses étapes de réalisation des rencontres de discussion organisées par le CERIU dans quelques régions du Québec en étroite collaboration avec le MAMROT. Ces rencontres avaient pour objectif l'identification des besoins de connaissances et d'outils de gestion relatifs aux infrastructures municipales. Il présente la stratégie de réalisation de ces rencontres et les problématiques et les besoins identifiés par type d'infrastructure. Les besoins identifiés portent sur l'eau potable, les eaux usées, les chaussées, le financement des projets, la formation et le renforcement des compétences, la protection de l'environnement et la communication de l'information. Les comptes rendus et les listes des participants font partie intégrante de ce rapport et se trouvent en annexe.

Quatre rencontres se sont tenues durant l'année 2009. Ce rapport couvre deux rencontres dans la région du Bas-Saint-Laurent en février 2009, une dans la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en février 2009 et une dernière dans la région d'Estrie en juin 2009.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   |     |
|---|-----|
| Remerciements.....  | i   |
| Sigles et abréviations.....   | iii |
| Sommaire .....  | iv  |
| 1. Introduction.....  | 1   |
| 2. Objectif du projet .....   | 2   |
| 3. Stratégie de réalisation du projet.....                                  | 2   |
| 3.1. Équipe de la tournée.....  | 4   |
| 3.2. Dates et lieux des rencontres.....                                     | 4   |
| 3.3. Liste des participants .....   | 4   |
| 4. Compilation des municipalités du Québec.....                             | 5   |
| 5. Problématiques spécifiques aux infrastructures des petites municipalités | 8   |
| 5.1. Eau potable.....   | 8   |
| 5.1.1. État des réseaux, entretien.....                                     | 8   |
| 5.1.2. Approvisionnement et traitement.....                                 | 9   |
| 5.2. Égouts.....  | 9   |
| 5.2.1. États des réseaux, entretien.....                                    | 9   |
| 5.2.2. Assainissement, débordement .....                                    | 10  |
| 5.3. Chaussées .....  | 11  |
| 5.3.1. Responsabilité municipale, réseau MTQ.....                           | 11  |
| 5.3.2. État des réseaux, entretien.....                                     | 13  |
| 5.4. Érosion.....   | 14  |
| 5.5. Changements climatiques.....   | 15  |
| 5.6. Plan d'intervention .....  | 15  |

|  |    |
|--|----|
| 5.7. Structure organisationnelle : formules de partage des compétences | 16 |
| 6. Énumération des problématiques et des besoins                       | 17 |
| 6.1. Problématiques et besoins liés à l'eau potable                    | 17 |
| 6.2. Problématiques et besoins liés aux eaux usées                     | 18 |
| 6.3. Problématiques et besoins liés aux chaussées                      | 18 |
| 6.4. Besoins financiers et en investissement                           | 19 |
| 6.5. Besoins en formation et renforcement des compétences              | 19 |
| 6.6. Problématiques et besoins liés à l'environnement                  | 20 |
| 6.7. Besoins relatifs à la communication de l'information              | 21 |
| 6.8. Besoins généraux  | 21 |
| 7. Conclusion  | 22 |
| 8. ANNEXES   | 23 |
| Compte rendu de la rencontre de Rivière-du-Loup                        | 29 |
| Compte rendu de la rencontre de Mont-Joli                              | 33 |
| Compte rendu de la rencontre de Bonaventure                            | 42 |
| Compte rendu de la rencontre de Sherbrooke                             | 49 |

## 1. INTRODUCTION

Dans le contexte actuel, l'état des infrastructures au Québec, est caractérisé par la dégradation, le vieillissement et le déficit d'entretien accumulé durant des années. Les municipalités de moins de 5 000 habitants, membres de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), manquent souvent de ressources et d'expertise qui leur permettraient de profiter des possibilités d'investissements pour réaliser les travaux d'amélioration de l'état de leurs infrastructures et fournir un meilleur service à leurs citoyens. En effet, l'insuffisance de connaissances et d'outils de gestion sont des causes réelles de la détérioration de la qualité des infrastructures.

L'approche d'échanges directs avec les responsables des petites municipalités a été retenue pour identifier leurs besoins en infrastructure et les soutenir dans la réussite de leurs défis à ce chapitre. Ce rapport présente les résultats d'une série de rencontres régionales de discussion qui se sont déroulées durant l'année 2009 dans le cadre du projet *Besoin de connaissances et d'outils de gestion pour les petites municipalités*, réalisé par le CERIU, en collaboration avec le MAMROT. Ces groupes de discussion réunissaient des responsables de la Direction générale des infrastructures du MAMROT, à l'échelle nationale et régionale, avec des représentants des municipalités (gestionnaires et élus) membres de la FQM. Ce rapport expose en détail les travaux réalisés et identifie les besoins en infrastructure à travers les problématiques soulevées par les groupes de discussion.

## **2. OBJECTIF DU PROJET**

L'objectif de ce projet est d'identifier les besoins des petites municipalités en connaissances et outils de gestion des infrastructures. Les groupes de discussion organisés dans le cadre de ce projet ont permis d'échanger directement avec les responsables locaux des municipalités sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs infrastructures. La lecture des comptes rendus de ces rencontres permettra de connaître, plus en détail, les problématiques vécues et les besoins qui ont été identifiés.

## **3. STRATÉGIE DE RÉALISATION DU PROJET**

Sous la direction du MAMROT, en collaboration avec le CERIU, des tournées dans les régions du Québec ont été réalisées durant l'année 2009, grâce au financement accordé par le Ministère. La mission du CERIU a été d'organiser, à la demande du MAMROT, des groupes de discussion dans des régions regroupant les représentants des municipalités membres de la FQM, et tout autre intervenant jugé nécessaire, pour identifier les réels besoins des petites municipalités en connaissances et outils de gestion des infrastructures.

Le nombre des rencontres à réaliser a été déterminé en collaboration avec la Direction générale des infrastructures du MAMROT, qui dirige la tournée. Les premières rencontres avaient été initialement prévues les 26 et 27 novembre 2008 à Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Bonaventure et l'échéance du livrable du projet avait été fixée au 15 décembre 2008. Toutefois, à cause de différents facteurs imprévus, tels que le déclenchement des élections fédérales du 14 octobre 2008, elles ont été reportées à des dates ultérieures. Quatre rencontres ont été réalisées durant l'année 2009 dont deux dans la région du Bas-Saint-Laurent en février 2009, une dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en février 2009 et une dernière dans la région de l'Estrie en juin 2009. La figure 1 ci-dessous présente les régions administratives du Québec et la localisation des régions choisies pour organiser les groupes de discussion.

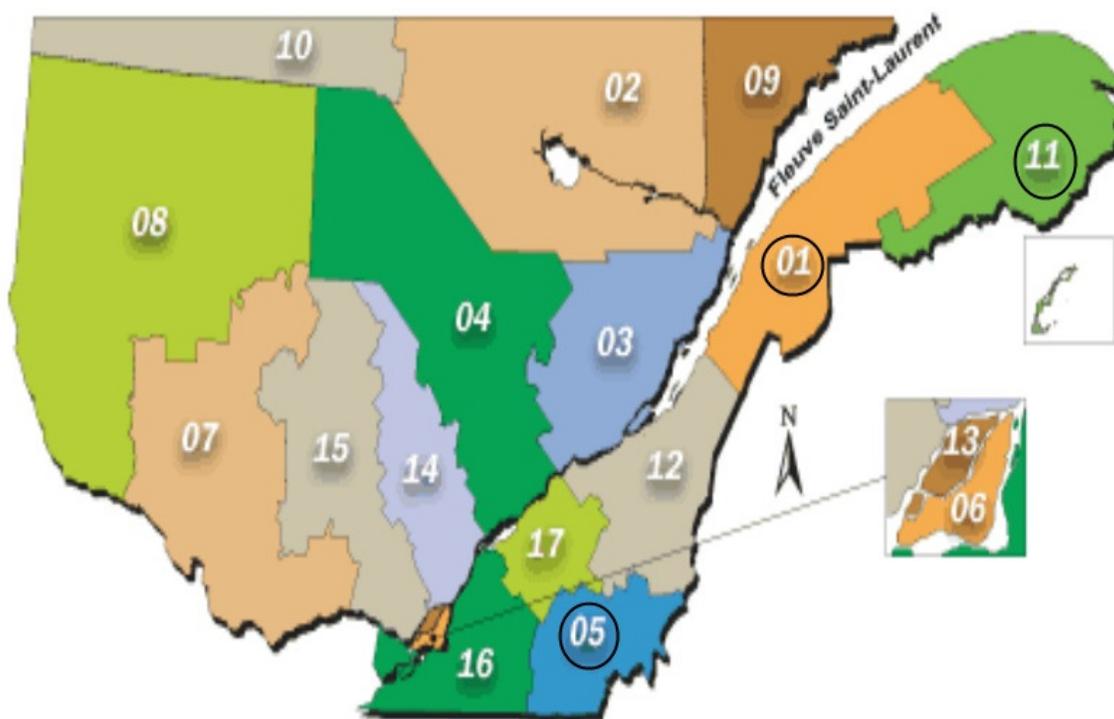


Figure 1 : Régions administratives du Québec <sup>1</sup>

(Les régions où les rencontres ont eu lieu sont encadrées sur la carte et en surbrillance dans le tableau)

|                           |                                 |
|---------------------------|---------------------------------|
| 1 Bas-Saint-Laurent       | 10 Nord-du-Québec               |
| 2 Saguenay-Lac-Saint-Jean | 11 Gaspésie-Île-de-la-Madeleine |
| 3 Capitale-Nationale      | 12 Chaudière-Appalaches         |
| 4 Mauricie                | 13 Laval                        |
| 5 Estrie                  | 14 Lanaudière                   |
| 6 Montréal                | 15 Laurentides                  |
| 7 Outaouais               | 16 Montérégie                   |
| 8 Abitibi-Témiscamingue   | 17 Centre-du-Québec             |
| 9 Côte-Nord               |                                 |

<sup>1</sup> Adaptée du site du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/>

### 3.1. ÉQUIPE DE LA TOURNÉE

| <b>Prénom</b> | <b>Nom</b>            | <b>Fonction</b>                                     | <b>Raison sociale</b> |
|---------------|-----------------------|---|-----------------------|
| Rénald        | Méthot                | Direction régionale à Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | MAMROT                |
| Claude        | Bruxelle, ing., Ph.D. | Directeur   | CERIU                 |
| Yvan          | Dumont, ing.          | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |
| Gilles        | Julien                | Direction régionale du Bas-Saint-Laurent            | MAMROT                |
| Monique       | Marceau, ing.         | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |
| Pierre        | Poulin                | Direction régionale de l'Estrie                     | MAMROT                |
| Alain         | Saladzius             | Direction générale des infrastructures              | MAMROT                |

### 3.2. DATES ET LIEUX DES RENCONTRES

| <b>Date</b>     | <b>Heure</b> | <b>Région</b>                 | <b>Lieu</b>     |
|-----------------|--------------|-------------------------------|-----------------|
| 24 février 2009 | 13 h 30      | Bas-Saint-Laurent             | Rivière-du-Loup |
| 25 février 2009 | 9 h 30       | Bas-Saint-Laurent             | Mont-Joli       |
| 25 février 2009 | 19 h         | Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | Bonaventure     |
| 9 juin 2009     | 9 h 30       | Estrie                        | Sherbrooke      |

### 3.3. LISTE DES PARTICIPANTS

Ces quatre rencontres ont permis d'échanger avec 151 personnes provenant de 97 municipalités différentes. La liste complète des participants se trouve dans les comptes rendus de chacune des rencontres, en annexe à ce rapport.

#### **4. COMPILATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

La compilation des municipalités du Québec, basée sur le décret de la population de 2009 et sur le répertoire de municipalités publié sur le site du MAMROT, montre que le Québec compte plus d'un millier de municipalités réparties sur 17 régions administratives. Tel que montré au tableau 1, seulement 15% des municipalités ont une population supérieure à 5 000 habitants et 18% des municipalités ont des populations comprises entre 2 000 et 5 000 habitants. La grande majorité des municipalités du Québec (85%) comptent des populations inférieures à 5 000 habitants et sont concernées par ce projet. Parmi ces municipalités, 78% ont des populations inférieures à 2 000 habitants, ce qui représente 67% du nombre total de municipalités au Québec.

La répartition des municipalités par nombre, par population et par région administrative, présentée au tableau 1 et aux figures 2 et 3, révèle un nombre important de petites municipalités dans chaque région du Québec, hormis les régions de Laval et Montréal. Le plus grand nombre de petites municipalités (moins de 5 000 habitants) se situent dans les régions de Chaudière-Appalaches, Montérégie et Bas-Saint-Laurent, où on compte respectivement 129, 125 et 111 municipalités de moins de 5 000 habitants.

Toutefois, il est important de noter que 83% de la population du Québec habitent dans des municipalités de plus de 5 000 habitants, ce qui traduit une grande concentration de population dans les grands centres urbains. Pour permettre au Québec de se développer de manière homogène sur tout son territoire, il est important de favoriser les facteurs qui encouragent les personnes à habiter les petites villes, tels que l'amélioration de la qualité de vie qui passe obligatoirement par l'amélioration de la qualité des services des infrastructures locales.

Tableau 1 : Nombre de municipalités du Québec  
par région administrative et par intervalle de population <sup>2</sup>

| Région                  | Bas-Saint-Laurent   | Saguenay-Lac-Saint-Jean | Capitale-Nationale | Mauricie | Estrie | Montréal | Outaouais | Abitibi-Témiscamisque | Côte-Nord | Nord-du-Québec | Gaspésie-Île-de-la-Madeleine | Chaudière-Appalaches | Laval | Lanaudière | Laurentides | Montréal | Centre-du-Québec |            |             |                 |      |      |      |     |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|----------|--------|----------|-----------|-----------------------|-----------|----------------|------------------------------|----------------------|-------|------------|-------------|----------|------------------|------------|-------------|-----------------|------|------|------|-----|
|                         | 1                   | 2                       | 3                  | 4        | 5      | 6        | 7         | 8                     | 9         | 10             | 11                           | 12                   | 13    | 14         | 15          | 16       | 17               | Nbre total | % en Nombre | % en Population |      |      |      |     |
| Plus de 5 000 habitants | 5                   | 5                       | 12                 | 5        | 7      | 12       | 6         | 4                     | 3         | 1              | 4                            | 7                    | 1     | 14         | 25          | 5        | 2                | 6          | 169         | 15 %            | 83 % |      |      |     |
| Moins de 5000 hab.      | De 2000 à 5000 hab. | 12                      | 11                 | 14       | 9      | 13       | 2         | 7                     | 6         | 4              | 1                            | 9                    | 2     | 7          | 0           | 25       | 16               | 3          | 7           | 10              | 203  | 18 % | 8 %  |     |
|                         | Moins de 2000 hab.  | 9                       | 9                  | 33       | 33     | 28       | 69        | 2                     | 54        | 55             | 26                           | 2                    | 31    | 10         | 2           | 0        | 20               | 35         | 8           | 8               | 65   | 742  | 67 % | 9 % |
|                         | T o t a l           | 111                     | 44                 | 47       | 37     | 82       | 4         | 61                    | 61        | 30             | 3                            | 40                   | 129   | 0          | 45          | 51       | 125              | 75         | 945         | 85 %            | 17 % |      |      |     |
| TOTAL                   | 116                 | 49                      | 59                 | 42       | 89     | 16       | 67        | 65                    | 33        | 4              | 44                           | 136                  | 1     | 59         | 76          | 177      | 81               | 1114       |             |                 |      |      |      |     |

<sup>2</sup> Adapté du décret de population de 2009 publié sur le site du MAMROT < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_donn\\_popu.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp) > et du répertoire des municipalités du Québec < [http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire\\_mun/repertoire/reperto.asp](http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.asp) >

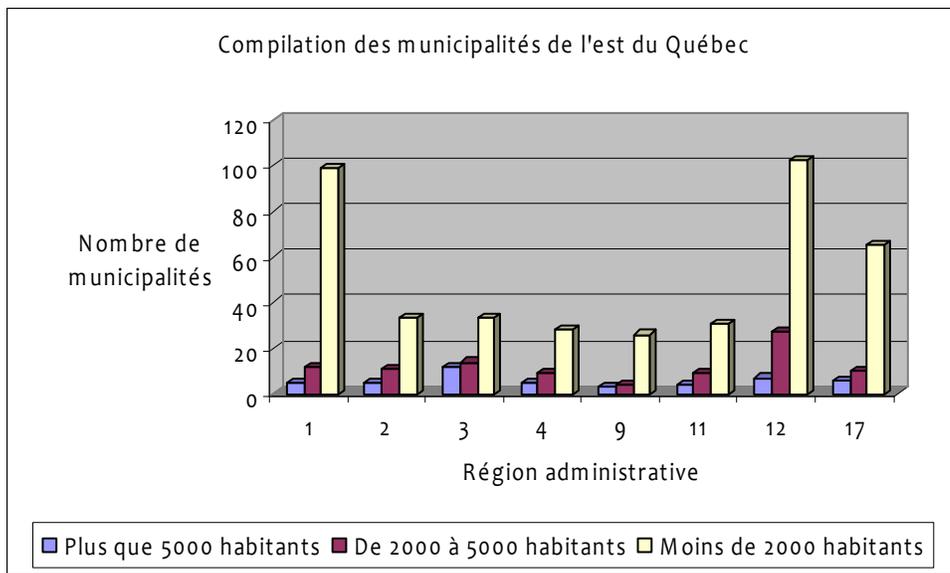


Figure 2 : Répartition des municipalités de l'Est du Québec par nombre, population et région administrative<sup>3</sup>

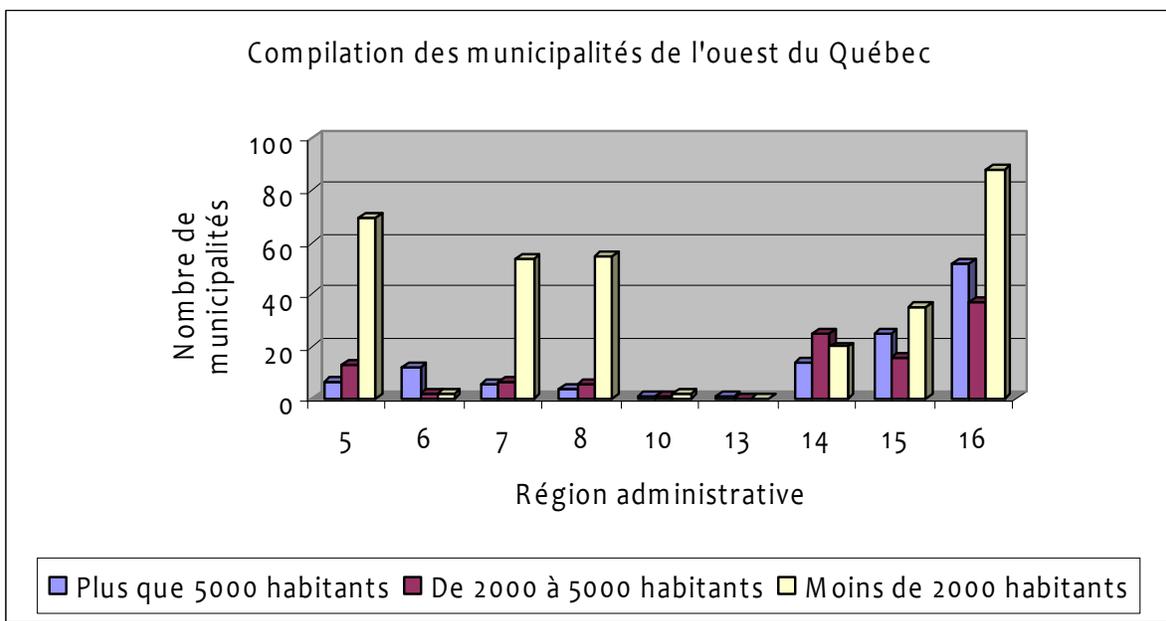


Figure 3 : Répartition des municipalités de l'Ouest du Québec par nombre, population et région administrative<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Adapté du décret de population de 2009 publié sur le site du MAMROT [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_donn\\_popu.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp) et du répertoire des municipalités du Québec [http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire\\_mun/repertoire/reperto.asp](http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.asp)

<sup>4</sup> Adapté du décret de population de 2009 publié sur le site du MAMROT < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_donn\\_popu.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp) > et du répertoire des municipalités du Québec < [http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire\\_mun/repertoire/reperto.asp](http://mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/reperto.asp) >

## 5. PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES AUX INFRASTRUCTURES DES PETITES MUNICIPALITÉS

### 5.1. EAU POTABLE

#### 5.1.1. État des réseaux, entretien

La gestion des réseaux de distribution d'eau potable au Québec est sous la responsabilité des municipalités locales. À cet égard, l'objectif d'une municipalité est de produire et alimenter les ménages en eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante. La municipalité fournit également l'eau pour satisfaire le besoin des utilisateurs de type industriel, commercial et institutionnel (ICI). D'après la Loi sur les compétences municipales, la municipalité locale n'est pas tenue de garantir la quantité d'eau qui doit être fournie<sup>5</sup>, elle est responsable de la qualité de l'eau qu'elle fournit quelle que soit sa taille ou sa capacité à trouver la bonne source d'eau. Un des problèmes que rencontrent les gestionnaires des réseaux est de trouver une source d'eau de bonne qualité et de maintenir le réseau pour éviter la contamination de l'eau potable distribuée aux utilisateurs.

L'entretien régulier des réseaux permet de prolonger la durée de vie des canalisations, mais demande des moyens matériels et financiers qui pourraient faire défaut dans les petites municipalités. En outre, les gestionnaires devraient bénéficier d'outils et de connaissances leur permettant de comparer les coûts et les bénéfices générés par divers scénarios d'interventions pour en assurer l'efficacité. La municipalité doit posséder les données sur les dimensions et l'état de son réseau pour pouvoir appliquer les méthodes de prédiction du vieillissement des canalisations et prioriser leur renouvellement. Par ailleurs, le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*<sup>6</sup> préparé par la Direction des infrastructures du MAMROT identifie quatre indicateurs pour classer les segments de conduites afin de planifier les interventions de renouvellement. Ces indicateurs incluent le taux de réparation, le taux de fuites, la hiérarchisation et les déficiences fonctionnelles des conduites.

---

<sup>5</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1 - Loi sur les compétences municipales (À jour au 1er août 2008) – article 28

<sup>6</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*. 31p

## 5.1.2. Approvisionnement et traitement

Les municipalités locales sont responsables de l'approvisionnement et du traitement des eaux. Malgré l'abondance relative des sources d'eau pour les petites municipalités, leur captage et leur traitement peuvent poser problème pour la municipalité locale. En ce qui concerne l'approvisionnement, l'examen du *Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable au Québec*<sup>7</sup> montre que l'eau souterraine est utilisée pour alimenter en eau potable 690 municipalités, soit 62% des municipalités. L'eau souterraine désigne les captages effectués par divers types de puits (puits tubulaires, puits à pointe filtrante, puits rayonnants, puits de surface) et toute autre source d'eau souterraine. Les rivières sont utilisées pour alimenter 209 municipalités, soit 19% des municipalités. Les autres approvisionnements proviennent des eaux de surface tels les fleuves, lacs, ruisseaux ou de la combinaison de ces types.

La Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités locales, sous certaines conditions, de confier à une personne durant un maximum de 25 ans l'exploitation de son système d'aqueduc (ou d'égout) ou de ses ouvrages d'alimentation en eau (ou d'assainissement des eaux). La municipalité peut également, en vertu de cette même loi, prévoir que cette personne assure le financement des travaux à effectuer.<sup>8</sup>

## 5.2. ÉGOUTS

### 5.2.1. États des réseaux, entretien

Les réseaux d'égout doivent être entretenus pour permettre d'évacuer de manière continue et saine les eaux usées ainsi que les eaux de ruissellement. Les égouts sanitaires sont conçus pour recevoir les eaux domestiques, ou les ICI, et les acheminer vers la station de traitement avant de les jeter dans le milieu récepteur. Quant aux égouts pluviaux, ils sont conçus pour recevoir et évacuer les eaux de ruissellement. Dans l'objectif de planifier les interventions de renouvellement des conduites d'égout, le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*<sup>9</sup> identifie trois indicateurs pour les égouts sanitaires, les déficiences fonctionnelles, l'état structural et la hiérarchisation des conduites. La municipalité doit connaître l'information sur l'état et la description de ses conduites d'égout pour en déduire ces indicateurs. Par ailleurs, les réseaux d'égout sanitaire des petites

---

<sup>7</sup> MDDEP. 2008. «Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable». En ligne. Multipages. <<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp>>. Consulté en octobre 2008.

<sup>8</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1 - Loi sur les compétences municipales (À jour au 1<sup>er</sup> août 2008) – article 22

<sup>9</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*. 31 p.

municipalités, lorsqu'ils existent, devraient être de faible longueur et diamètre en raison du nombre réduit de la population desservie et du volume limité d'eaux usées produit. Les habitations éloignées sont généralement dotées, pour des raisons d'efficacité, d'un système d'assainissement autonome qui se fait au moyen d'ouvrages individuels (fosses septiques). Le *Guide technique de traitement des eaux usées des résidences isolées*<sup>10</sup> publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fournit de plus amples renseignements sur les normes applicables à la construction de ces systèmes. En plus de la nécessité de connaître et d'entretenir les réseaux d'égouts sanitaires, les petites municipalités ont la compétence pour installer ou pour entretenir tout système d'assainissement autonome au sens du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou de le rendre conforme à ce règlement. En effet, depuis le 12 août 1981, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire exécuter ce règlement<sup>11</sup>.

### 5.2.2. Assainissement, débordement

Le rapport de l'INRS, publié en février 1998, sur les besoins des municipalités québécoises en réfection et construction d'infrastructures d'eaux<sup>12</sup> mentionnait que la gestion des infrastructures d'eaux se limitait le plus souvent à la réponse aux situations de crise lorsque les citoyens mécontents rapportaient l'inondation de leur rue à cause du bris d'une conduite d'aqueduc ou l'inondation d'un sous-sol par le refoulement d'un égout. Des efforts sont alors exercés pour remédier à cette situation de gestion de l'eau. Les petites municipalités sont concernées, comme toutes les autres municipalités, par l'application de La *Politique nationale de l'eau*<sup>13</sup> qui a été lancée en 2002 et visait un taux de renouvellement des réseaux de 0,8% par année de 2002 à 2007 et de 1% de 2002 à 2012.

Par ailleurs, les petites municipalités affrontent des problématiques grandissantes relatives au réseau d'égout pluvial. Celles-ci sont causées par les changements climatiques et se manifestent, entre autres, par des pluies anormales causant le débordement du réseau.

---

<sup>10</sup> MDDEP. 2008. «Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées». En ligne. Multipages. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/guide\\_interpretation/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm). Consulté en octobre 2008.

<sup>11</sup> MDDEP. 2008. *Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*. En ligne. Multipages. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences\\_isolees/guide\\_interpretation/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm). Consulté en octobre 2008.

<sup>12</sup> INRS. 1998. *Évaluation des besoins des municipalités québécoises en réfection et construction d'infrastructures d'eaux*. En ligne. 58 p. <http://www.inrs-ete.quebec.ca/activites/groupe/infrastructures/francais/infrastructure.htm> Consulté en octobre 2008.

<sup>13</sup> MDDEP. 2002. *Politique nationale de l'eau*. En ligne. 103 p. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/>. Consulté en octobre 2009.

## 5.3. CHAUSSÉES

### 5.3.1. Responsabilité municipale, réseau MTQ

La *Loi sur les compétences municipales* précise que : « la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes »<sup>14</sup>. La figure 4 illustre les classes de routes adoptées par le MTQ et leurs interconnexions. Sur les territoires des petites municipalités, le MTQ est responsable du réseau dit *supérieur* composé des autoroutes, routes nationales, routes régionales et routes collectrices ainsi que du réseau d'accès aux ressources qui ne relève pas d'autres ministères. Les petites municipalités sont responsables depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993 de la gestion de l'ensemble du réseau routier local<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1 - Loi sur les compétences municipales (À jour au 1er août 2008) – article 66

<sup>15</sup> MTQ. 1993. Guide d'information – Partage des responsabilités entre les Gouvernement et les municipalités. En ligne. 73p. < [http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau\\_routier/voirielocale.pdf](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau_routier/voirielocale.pdf) >. Consulté en décembre 2009.



Figure 4 : Classes des routes et leurs raccordements théoriques

(Norme MTQ – I.1.6.2005 06 15)

Avant le 1<sup>er</sup> avril 1993, le MTQ était responsable de la majorité des routes locales de niveau 1, celles qui permettent de relier entre eux les centres ruraux et de relier les autres concentrations de population d'une municipalité au centre rural le plus près. Elles peuvent également servir de deuxième liaison entre les centres ruraux et les agglomérations plus importantes. Elles donnent également accès aux parcs industriels, aux industries lourdes, aux centres de ski locaux importants, aux traverses et aéroports locaux ainsi qu'aux sites d'enfouissement sanitaire supramunicipaux<sup>16</sup>. Les routes de niveau 2, celles dont la vocation principale est de donner accès à la population rurale établie sur le territoire en permanence, accès aux résidences, aux exploitations

<sup>16</sup> MTQ. 1993. Guide d'information – Partage des responsabilités entre les Gouvernement et les municipalités. En ligne. 73 p. [http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau\\_routier/voirielocale.pdf](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau_routier/voirielocale.pdf). Consulté en décembre 2009.

agricoles, aux industries, aux centres touristiques et récréatifs locaux, aux ports locaux, aux équipements municipaux de même qu'aux services de santé et d'éducation<sup>17</sup>. Les quelques routes locales de niveau 3 permettent de desservir la propriété rurale non habitée et la population établie uniquement sur une base estivale<sup>18</sup>. Les municipalités avaient à leur charge plusieurs routes locales de niveaux 1 et 2 et la quasi-totalité des routes locales de niveau 3 et les rues. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion, été comme hiver, de l'ensemble du réseau routier local a été transférée aux municipalités.

### 5.3.2. État des réseaux, entretien

Le transfert de responsabilité de la gestion du réseau routier du MTQ aux municipalités, sans compensation financière équivalente, a eu des conséquences dramatiques sur l'état de ces réseaux. Pour remédier à cette situation qui ne cesse de s'aggraver, plusieurs décisions ont été prises et continuent de l'être avec l'objectif de permettre aux municipalités de fournir le service de transport confortable et sécuritaire aux citoyens. Les petites municipalités devraient profiter de ces orientations pour améliorer l'état de leurs chaussées. Le plan *Des fondations pour réussir*, annoncé par Québec en octobre 2007, prévoit de grands investissements sur les infrastructures durant la période de 2007 à 2012, y compris le réseau routier et les infrastructures municipales<sup>19</sup>. Le réseau des infrastructures sous la gouverne du MTQ, y compris les ponts municipaux dont la responsabilité de gestion lui est revenue, est alors en vaste chantier de redressement, comprenant entre autres, les travaux pour la conservation des structures, les ponts sur le réseau municipal, la conservation des chaussées, le développement et l'amélioration du réseau. Il est évident que le redressement du réseau routier sous la responsabilité du MTQ contribue considérablement à l'amélioration du service de transport pour les résidents des petites municipalités dont le réseau routier n'est composé dans certains cas, que des routes gérées par le MTQ.

Par ailleurs, le fonds local ou régional, réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, représente une nouvelle source de financement pour les municipalités dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière pour financer les travaux d'entretien ou de réfection des chaussées par lesquelles transitent ou sont

---

<sup>17</sup> MTQ. 1993. Guide d'information – Partage des responsabilités entre les Gouvernement et les municipalités. En ligne.73 p. [http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau\\_routier/voirielocale.pdf](http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau_routier/voirielocale.pdf). Consulté en décembre 2009.

<sup>18</sup> MTQ. 1993. Guide d'information – Partage des responsabilités entre les Gouvernement et les municipalités. En ligne.73 p. [http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau\\_routier/voirielocale.pdf](http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/reseau_routier/voirielocale.pdf). Consulté en décembre 2009.

<sup>19</sup> Conseil du trésor. 2007. «Des fondations pour réussir». En ligne. 17 p. <http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/infrastructure/plan-infrastructure.pdf>. Consulté en octobre 2009.

susceptibles de transiter les matériaux. La *Loi sur les compétences municipales* détermine la constitution de ce fonds et renseigne sur son utilisation.

De plus, les municipalités doivent connaître les données sur la description et l'état du réseau routier local pour planifier leurs interventions de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout. Le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*<sup>20</sup> retient les cinq indicateurs suivants, proposés par le classeur CERIU Chaussées municipales, pour décrire la performance d'une chaussée, planifier et prioriser les interventions : le relevé des conditions de surface ou des dégradations, l'uni ou le confort au roulement, la capacité structurale ou la fatigue de la chaussée, la susceptibilité au gel et la hiérarchisation des chaussées. Toutefois, dans l'analyse des demandes d'aide financière, le MAMROT peut ne pas reconnaître la priorité accordée au renouvellement d'un segment de conduite d'eau potable ou d'égout si cette priorité dépend surtout de l'état de la chaussée alors que la conduite est encore en bon état.

#### 5.4. ÉROSION

La *Loi sur les compétences municipales* précise que la gestion des cours d'eau relève des compétences exclusives des municipalités régionales de comté (MRC)<sup>21</sup>. Ces dernières doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des cours d'eau ce qui évite toute menace à la sécurité des personnes et des biens. Les MRC doivent se doter d'outils de gestion et de planification en ce qui a trait à la gestion des berges et des cours d'eau pour éviter toutes obstructions et phénomènes associés tels que l'inondation ou l'érosion des terres agricoles. Cependant, les fossés de voie publique sont exclus de la compétence des MRC. Ces fossés, qui étaient appelés, dans les lois municipales, *fossés de chemin*, demeureront sous la compétence des municipalités locales. Ces fossés font partie intégrante des voies publiques et leur gestion relève du domaine de la voirie<sup>22</sup>.

Par ailleurs, l'érosion des côtes (villes côtières) tend à s'amplifier à cause des changements climatiques, ce qui représente une menace sérieuse pour les propriétés riveraines et les infrastructures publiques dans les endroits vulnérables.

---

<sup>20</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*. 31p

<sup>21</sup> L.R.Q., chapitre C-47.1 - Loi sur les compétences municipales (À jour au 1er août 2008) – article 103

<sup>22</sup> MAMROT. 2006. La loi sur les compétences municipales commentée article par article. En ligne. 135p. < [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/legislation/loi\\_comp\\_muni.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/legislation/loi_comp_muni.pdf) >. Consulté en décembre 2009.

## 5.5. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Québec a annoncé au cours des dernières années un plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques<sup>23</sup> qui comprend des engagements de tous les acteurs de la société québécoise y compris les municipalités. Ce plan mentionne que l'ampleur et la rapidité de ces changements pourraient varier selon les endroits du Québec. En plus des actions visant la réduction de l'émission des GES, les petites municipalités, en dépit de leurs moyens limités, doivent prendre des actions visant l'adaptation de leurs infrastructures aux changements climatiques pour assurer la sécurité publique et leur pérennité. À titre d'exemple, les records de températures hivernales comme estivales qu'on constate d'une saison à une autre, dus au réchauffement prouvé de la planète, engendrent nécessairement des cycles de gel / dégel plus importants et par conséquent une détérioration prématurée des chaussées qui sont déjà dans un état de vieillissement avancé.

## 5.6. PLAN D'INTERVENTION

Dans le cadre d'application de l'engagement 43 de la *Politique nationale de l'eau*, le MAMROT a publié en 2005 le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout* comme un outil de planification basé sur une meilleure connaissance des infrastructures et une démarche systématique de priorisation des interventions à effectuer. La figure 5 présente les sept composantes de la démarche systématique proposée.

Plusieurs municipalités ont élaboré leur plan d'intervention en se basant sur ce guide. Il est important d'examiner lors des rencontres avec les responsables des petites municipalités, les éventuelles problématiques que ces municipalités vivent lors de la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de leurs plans d'intervention.

En outre, il est nécessaire que chaque municipalité, quelle que soit sa taille, soit dotée d'une planification à long terme pour répondre d'une manière stratégique à ses besoins en infrastructures. Il est alors important d'identifier les problématiques que peuvent rencontrer les municipalités en cherchant à intégrer le plan d'intervention élaboré suivant le guide, dans leur planification stratégique des infrastructures.

---

<sup>23</sup> MDDEP.2008. Plan d'action 2006-2012 – Le Québec et les changements climatiques – Un défi pour l'avenir. En ligne. 48p. < [http://www.crelaval.qc.ca/doc/pdf/Plan%20d'action\\_changements%20climatiques%202006-2012.pdf](http://www.crelaval.qc.ca/doc/pdf/Plan%20d'action_changements%20climatiques%202006-2012.pdf) >. Consulté en décembre 2009.

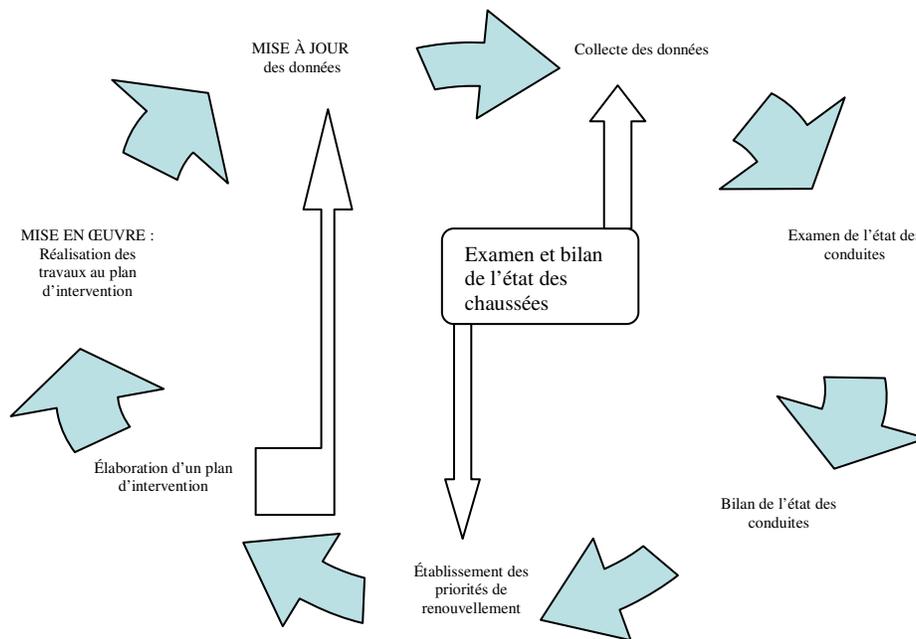


Figure 5 : Démarche pour élaborer un plan d'intervention <sup>24</sup>

## 5.7. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE : FORMULES DE PARTAGE DES COMPÉTENCES

La *Loi sur les compétences municipales* définit les responsabilités respectives des municipalités locales et des MRC. Par ailleurs, il est important de découvrir la réalité du partage des compétences entre ces deux paliers et révéler les éventuels besoins pour que les municipalités locales puissent fournir un meilleur service aux citoyens.

Le mode traditionnel de livraison des projets est le plus utilisé dans le milieu municipal pour les travaux et services professionnels. Cependant, d'autres formules de livraison des services aux citoyens peuvent être envisageables pour les grands projets. En effet, le regroupement des municipalités peut générer des projets collectifs intéressants pour les investisseurs privés, tels que les projets de traitement ou l'épuration des eaux, de transport ou d'énergie. Ces municipalités regroupées peuvent alors envisager le mode de partenariat public ou privé qui pourrait être plus avantageux pour la population, que le mode traditionnel.

<sup>24</sup> Adapté du Ministère des Affaires municipales et des Régions. 2005. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout*. 31p

## 6. ÉNUMÉRATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES BESOINS

### 6.1. PROBLÉMATIQUES ET BESOINS LIÉS À L'EAU POTABLE

- Besoins d'extension du réseau pour supporter l'évolution des municipalités d'où la nécessité de nouveaux investissements
- Mise à la norme des réseaux existants
- Besoin d'installation de bornes d'incendie : les municipalités sont liées par entente inter municipale, moins il y a de bornes d'incendie, plus le coût des assurances est élevé
- Problématique du facteur de risque incendie
- Besoin d'un système intermunicipal de gestion des incendies
- Exigence du Ministère de deux analyses d'eau par mois : cette pratique est exigeante pour les plus petites municipalités
- Manque d'eau potable depuis deux ans dans certains secteurs
- Fluctuation du niveau d'eau due à l'insuffisance de la pression à cause de la longueur du réseau
- Investissements infructueux dans la recherche d'eau potable
- Insuffisance de moyens financiers pour les travaux recommandés par les bureaux d'ingénieurs
- Coût excessif pour se conformer au règlement sur le captage des eaux
- Besoin d'accès aux programmes pour le financement des réseaux vieillissants
- Besoin en connaissance des échéanciers des projets d'eau potable
- Problématique des échéanciers de validation des dossiers au MAMROT
- Problématique de contamination de la nappe phréatique et des puits
- Besoin d'autonomie dans la distribution de l'eau
- Raccordement des rejets domestiques à l'égout considéré comme une bonne solution

- Exigences du ministère de l'Environnement trop élevées en regard de la qualité de l'eau pour les petites municipalités
- Problématique de la turbidité de l'eau

## **6.2. PROBLÉMATIQUES ET BESOINS LIÉS AUX EAUX USÉES**

- Besoin d'extension du réseau d'égout pour supporter l'évolution des municipalités
- Besoin de remplacement des réseaux d'eau dû au vieillissement préoccupant des infrastructures actuelles
- Séparation des eaux
- Problématique des normes et exigences assez excessives et strictes du MDDEP
- Problématique des fosses septiques
- Difficulté de recouvrement des taxes pour certaines études
- Prise en charge par la municipalité des petits réseaux privés
- Problématique des exigences resserrées liées à la qualité des eaux pluviales rejetées et de la pollution

## **6.3. PROBLÉMATIQUES ET BESOINS LIÉS AUX CHAUSSÉES**

- Problématique du vieillissement du réseau routier
- Problématique d'indexation des coûts d'entretien du réseau routier
- Besoin de redonner les routes de l'arrière-pays au gouvernement
- Besoin de renforcement de la sécurité routière au niveau du réseau de chaussées de traversée des villes et géré par le MTQ
- Renégociation des contrats de gestion de la neige, harmonisation des coûts
- Problématique de la gestion des tempêtes et du déneigement

- Besoin de réforme de la gestion de la voirie locale par la prise en charge du réseau routier par le MTQ
- Problématique sur la taxe d'accise
- Besoin d'analyse en profondeur de la problématique de la gestion des chaussées municipales
- Besoin de développement de logiciels d'aide à la gestion des routes

#### **6.4. BESOINS FINANCIERS ET EN INVESTISSEMENT**

- Besoins financiers complémentaires : coûts excessifs des interventions sur les réseaux et des services de firmes d'ingénierie
- Bien définir le cadre d'intervention du Vérificateur
- Taxe d'assise : extension du budget au milieu rural

#### **6.5. BESOINS EN FORMATION ET RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES**

- Problème de compréhension des aspects techniques des projets à bien définir
- Besoin d'investissement en capital humain par la formation des équipes techniques et le renforcement de capacités des ingénieurs municipaux
- Besoins d'encadrement dans le montage des dossiers d'aide financière
- Nécessité de formation des comptables sur les types de projets et les imputations admissibles au titre de l'aide financière pour ainsi faire face aux exigences du Vérificateur
- Besoins de solutions innovantes de gestion des infrastructures par rapport aux solutions standards
- Problématique du manque de compétence locale et de ressources suffisantes
- Support en outils de gestion, tels que les logiciels et des bases de données gérables localement
- Besoins de formation des opérateurs locaux

- Problématique de la lutte contre l'érosion à travers une réglementation adéquate et une formation des municipalités
- Besoin de renforcement de la capacité à la sensibilisation de la population
- Besoin de support aux projets

## **6.6. PROBLÉMATIQUES ET BESOINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT**

- Contamination de la nappe phréatique et gestion des lacs et cours d'eau
- Programme sur les algues bleues pour la MRC : besoin d'aide financière
- Risques de contamination de certains édifices publics
- Besoin de protection des berges et des cours d'eau
- Problématique de la lutte contre l'érosion à travers une réglementation adéquate et une formation des municipalités
- Existence de risque de dangers sur les routes qui se font drainer par l'érosion
- Problématique des exigences élevées du ministère de l'Environnement qui sont difficilement atteignables
- Besoin de révision de l'analyse des critères de priorisation
- Problématique de l'azote ammoniacal sur les usines d'épuration avec les stratégies pancanadiennes sur les effluents municipaux qui haussent les exigences
- Besoin de faire des études pour vérifier si les fosses septiques répondent à Q-2, r.8
- Dégradation de l'environnement local par la problématique des odeurs pendant l'été
- Constat : sur l'Autoroute 20, toutes les haltes routières sont non conformes

## **6.7. BESOINS RELATIFS À LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

- Problématique de la collaboration avec le ministère de l'Environnement dont les exigences à respecter dans le montage des dossiers, sont difficilement atteignables
- Coordination des projets et besoin d'intégration de l'avis politique aux processus de décision
- Gestion de la communication : besoin d'établir un contact direct et permanent entre les municipalités et le ministère
- Besoin de connexion des petites municipalités au réseau Internet

## **6.8. BESOINS GÉNÉRAUX**

- Besoin d'accès aux programmes
- Problématique de l'alourdissement des obligations des municipalités à chaque année
- Besoins financiers dus à l'investissement municipal initial trop élevé et à l'insuffisance des aides accordées
- Problématique du faible taux de remboursement
- Besoin d'achat de camions d'incendie ou de remplacement des citernes dans certaines municipalités
- Problématique du contrôle excessif : les élus estiment qu'ils sont capables de bien administrer leur municipalité
- Besoin de décentraliser les pouvoirs et de se donner des règles de fonctionnement
- Immobilisme relatif du Ministère face aux problèmes des petites municipalités
- Besoins d'autres rencontres pour informer sur ce qu'il faut réaliser comme travaux, comment les réaliser et quels sont les budgets disponibles
- Besoin d'outils techniques

## **7. CONCLUSION**

Les rencontres organisées dans le cadre de cette tournée ont permis d'abord de constater que les petites municipalités ont un besoin réel de connaissances et d'outils de gestion des infrastructures. Bien que ces rencontres aient été réalisées dans trois des 17 régions qui couvrent le territoire québécois, les besoins exprimés ont été nombreux et concernaient différentes préoccupations en infrastructures. Ce rapport a repris ces besoins en les classant par thème. Ce sont les problématiques et besoins relatifs à l'eau potable, aux eaux usées, aux chaussées, à la protection de l'environnement et à la communication de l'information, les besoins financiers et en investissement, les besoins en formation et en renforcement des compétences et les besoins généraux.

Il en ressort que les petites municipalités cherchent à se doter de connaissances et d'outils pour s'assurer d'une meilleure compréhension de l'état des réseaux et d'une planification optimale des investissements. Il est important que les municipalités se dotent de connaissances et d'outils de gestion pour résorber le déficit d'infrastructures et maintenir, voire améliorer le niveau de service offert aux citoyens. De plus, les décideurs doivent avoir une vision d'avenir soutenue pour relever avec succès les défis actuels et futurs de développement stratégique et durable.

## 8. ANNEXES

---

Comptes rendus des rencontres



**BESOINS DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS DE GESTION RELATIFS AUX  
INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA FQM**

**Compte rendu de la rencontre de Rivière-du-Loup**

**Réunion tenue le 24 février 2009 à 13 h 30**

**Hôtel Universel, 311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup**

---

Étaient présents :

|                  |                                     |   |
|------------------|-------------------------------------|---|
| Monique Marceau  | conseillère à la direction générale | Direction générale des infrastructures, MAMROT                        |
| Denis Coté       | conseiller aux opérations           | Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAMROT                      |
| Yvan Dumont      | chef d'équipe des programmes        | Service des programmes et du suivi des infrastructures, MAMROT        |
| Claude Bruxelles | directeur                           | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, CERIU |

et les représentants des municipalités suivantes :

|                    |                     |                            |
|--------------------|---------------------|----------------------------|
| Thérèse Dubé       | directrice générale | Municipalité de Cacouna    |
| Jacques M. Michaud | maire               | Municipalité de Cacouna    |
| Claude Langlais    | maire               | Municipalité de Kamouraska |
| Rémi Dionne        | conseil municipal   | Municipalité de Kamouraska |
| Robert Caughie     | conseil municipal   | Municipalité de Kamouraska |

|                   |                               |  |
|-------------------|-------------------------------|--|
| Valois Caron      | conseiller                    | Municipalité de L'Isle-Verte                   |
| Nathalie Tremblay | maire                         | Municipalité de Notre-Dame-du-Portage          |
| Annie Lemieux     | directrice générale           | Municipalité de Notre-Dame-du-Portage          |
| Claudie Levasseur | directrice générale           | Municipalité de Rivière-Bleue                  |
| Denise Dubé       | directrice générale           | Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata    |
| Francine Labelle  | directrice générale           | Municipalité de Saint-Épiphane                 |
| Yvette Beaulieu   | directrice générale           | Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger |
| Jean Bernier      | conseiller municipal          | Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger |
| Raymond Chouinard | maire                         | Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant         |
| Lucie April       | directrice générale           | Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata    |
| Marin Lebel       | maire                         | Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata    |
| Normand Morency   | directeur général             | Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu             |
| Gaston Caron      | maire                         | Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy           |
| Michel Lacasse    | maire                         | Paroisse de Packington                         |
| Denis Moreau      | directeur général             | Paroisse de Packington                         |
| Jean Labonne      | directeur des travaux publics | Paroisse de Saint-Antonin                      |
| Réal Thibault     | maire                         | Paroisse de Saint-Antonin                      |
| François Michaud  | directeur général             | Paroisse de Saint-Arsène                       |
| Line Caron        | directrice générale           | Paroisse de Saint-Clément                      |

|                           |                                 |  |
|---------------------------|---------------------------------|--|
| Pierre Garon              | employé municipal               | Paroisse de Saint-Denis                |
| Alain Lepage              | maire                           | Paroisse de Saint-Éloi                 |
| Ginette Castonguay        | directrice générale             | Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska |
| Gratien Ouellette         | directeur général               | Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!     |
| Alain Vila                | directeur général               | Paroisse de Saint-Modeste              |
| Louis-Marie Bastille      | maire                           | Paroisse de Saint-Modeste              |
| Ghislaine Milliard-Lavoie | mairesse                        | Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth    |
| Hélène Malenfant          | directrice générale             | Paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix     |
| Pierre Leclerc            | directeur général               | Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri     |
| Jérôme Rouleau            | maire                           | Paroisse de Saint-Simon                |
| Jacques Asselin           | maire                           | Ville de Cabano                        |
| Bernard Caron             | directeur général               | Ville de Dégelis                       |
| Vianney Dumont            | directeur des travaux publics   | Ville de Dégelis                       |
| François Dumont           | directeur général               | Ville de Pohénégamook                  |
| Eric Côté                 | directeur service environnement | Ville de Rivière-du-Loup               |
| Pierre Genest             | directeur général               | Ville de Trois-Pistoles                |
| Jean-Pierre Rioux         | maire                           | Ville de Trois-Pistoles                |

M. Denis Côté ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant les représentants du MAMROT et du CERIU. Il a également exposé le cadre de la rencontre où, contrairement à l'habitude, ce sont les participants qui s'exprimeront. Le MAMROT vise, avec les commentaires entendus, à améliorer son offre de service aux municipalités.

Mme Monique Marceau invite les participants à décliner leur identité et à présenter leur municipalité d'origine en indiquant la taille de la population et les problèmes caractéristiques.

Après ce tour de table, Mme Marceau présente l'organigramme du MAMROT en précisant les objectifs du Ministère. Elle rappelle également que les programmes sont des outils pour atteindre ces objectifs. Elle expose l'objectif principal de la tournée qui consiste à rédiger un rapport sur les besoins de connaissances, d'outils de gestion et autres besoins relatifs aux infrastructures des municipalités membres de la FQM. Pour ce faire, elle explique le déroulement de la rencontre au cours de laquelle quelques diapositives seront projetées pour mettre les discussions en contexte.

Plusieurs participants ont remercié le MAMROT de s'être déplacé en région. Les échanges qui ont suivi se sont déroulés autour de l'identification des besoins des municipalités, autant en termes d'interventions et commentaires qu'en questions au Ministère. Pour simplifier la lecture de compte rendu, les besoins exprimés par les municipalités sont catégorisés ainsi :

- Besoins et problématiques liés à l'eau potable
- Besoins et problématiques liés aux eaux usées
- Besoins et problématiques liés à la voirie locale
- Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation
- Besoins relatifs à l'environnement
- Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication
- Besoins généraux
- Informations d'ordre général et divers

### **Besoins et problématiques liés à l'eau potable**

- Besoin d'installation de bornes d'incendie : les municipalités sont liées par entente intermunicipale, moins il y a de bornes d'incendie, plus le coût des assurances est élevé
- Besoin d'un système intermunicipal de gestion des incendies

- Exigence du Ministère de deux analyses d'eau par mois : cette pratique est exigeante pour les plus petites municipalités
- Facteur de risque incendie : une municipalité doit acheter un camion d'incendie, le programme FIMR octroie 600 000 \$ alors que l'investissement total est de 675 000 \$ et que la municipalité ne dispose pas des 75 000 \$ résiduels

### **Besoins et problématiques liés aux eaux usées**

- Difficulté de recouvrement des taxes pour certaines études : par exemple, une municipalité engage une firme pour faire l'analyse des sols en conformité avec le règlement Q-2, r.8 : les familles branchées sur les réseaux refusent de payer pour les résidences isolées
- Problématique des études de vérification des fosses septiques qui ont révélé que près de la moitié des champs d'épuration sont non conformes aux normes; plusieurs projets dans ce sens ont déjà été présentés au Ministère

### **Besoins et problématiques liés à la voirie locale**

- Besoin de réforme de la gestion de la voirie locale par la prise en charge du réseau routier par le MTQ
- Problématique sur la taxe d'accise : les exigences sont jugées trop sévères, voire impossibles à respecter
- Besoin de mise à niveau (entretien et réhabilitation) du réseau routier au lieu de la construction de routes neuves

### **Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation**

- Problème de compréhension des aspects techniques des projets à définir
- Accent sur l'investissement en capital humain par la formation des équipes techniques et le renforcement de capacités du personnel municipal : le coût actuel de la formation (500 heures) est trop élevé pour les petites municipalités.

Une petite municipalité a déboursé 8 000 \$ pour former une personne qui est ensuite partie travailler pour la municipalité voisine

- Besoin d'encadrement des petites municipalités pour monter des dossiers d'aide financière étant donné le manque d'expertise locale et de connaissances
- Nécessité de formation des comptables sur les types de projets et les imputations admissibles au titre de l'aide financière pour ainsi faire face aux exigences du vérificateur : il existe des divergences d'opinion entre le comptable et les élus
- Proposition de fournir des subventions aux MRC pour recruter des ingénieurs
- Besoin de partage de ressources techniques entre les municipalités
- Besoin de formation des inspecteurs municipaux

### **Besoins relatifs à l'environnement**

- Problématique de la relation avec le ministère de l'Environnement dont les exigences à respecter dans le montage des dossiers, sont difficilement atteignables, surtout en ce qui concerne la gestion de l'eau potable. Les municipalités conviennent que les critères devraient être revus dans le sens d'un assouplissement et adaptés à leurs réalités dans l'acceptation des projets avant financement par le MAMROT
- Besoin de faire des études pour vérifier si les fosses septiques répondent à Q-2, r.8 : 40% des champs d'épuration sont non conformes
- Problématique de l'érosion des berges : besoin de protection des berges, ne pas attendre un sinistre provoqué par une grande marée avant de réagir
- Existence de risque de dangers sur les routes qui se font drainer en dessous par l'érosion
- Besoin de protection des cours d'eau dont la gestion est remise aux MRC
- Constat : sur l'Autoroute 20, toutes les haltes routières sont non conformes
- Constat : le CPTAQ et le ministère de l'Environnement sont deux irritants pour les municipalités

## **Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication**

- Besoin de disposer de personnes ressources au Ministère pour échanger sur les projets et orienter les municipalités sur l'admissibilité de certains projets : cette disposition permettrait d'économiser

## **Besoins généraux**

- Besoins financiers dus à l'investissement municipal initial trop élevé et à l'insuffisance des aides accordées : les municipalités disent éprouver beaucoup de difficultés à trouver du financement au Ministère. Certaines municipalités se sont inscrites à plusieurs programmes, sans obtenir de suivi
- Problématique du faible taux de remboursement, par exemple 50% après 85% des montants dépensés : certains projets peuvent être subventionnés jusqu'à 95%. Lorsqu'elles reçoivent une subvention réduite, les municipalités se disent pénalisées parce qu'elles sont bien gérées et pas assez endettées
- Besoin d'achat de camions d'incendie et/ou de remplacement des citernes dans certaines municipalités
- Besoin de bien définir le cadre d'intervention du Vérificateur dont le rapport financier devrait être comparé à celui du comptable local
- Problématique du contrôle excessif : les élus estiment qu'ils sont capables de bien administrer leurs municipalités. Ils demandent juste un soutien technique et financier
- Besoin de révision de l'analyse des critères de priorisation : rendre plus global l'article 32 du règlement du MDDEP sur les petits prolongements d'aqueduc et sur l'azote ammoniacal
- Problématique de l'azote ammoniacal sur les usines d'épuration avec les stratégies pancanadiennes sur les effluents municipaux qui haussent les exigences

## **Informations d'ordre général et divers**

- Au niveau de la taxe d'accise, un montant est encore disponible au Ministère pour l'année 2009. Cependant, les travaux actuellement en cours devront être complétés au 31 décembre 2009. Plusieurs municipalités n'ont pas encore réclamé les sommes qui leur sont dues
- Un nouveau programme de transfert de la taxe d'accise est prévu pour 2010 : ce nouveau programme mobilisera plus d'argent pour répondre aux besoins des municipalités. La date de début d'admissibilité des travaux sera communiquée ultérieurement mais ceux réalisés avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne seront pas pris en compte. Il s'agit d'une décision politique et non administrative par rapport aux négociations avec le gouvernement fédéral. Les prochaines modalités ne sont donc pas encore définies et négociées
- À leur demande, les municipalités ont été informées que l'actuelle aide financière ne concerne pas les projets de développement et que la priorisation des interventions sur la voirie venait en troisième ou quatrième position après les travaux d'égouts et d'aqueducs
- Certaines municipalités demandent que les lois soient adaptées aux régions : les subventions doivent être coordonnées aux systèmes qui sont fonctionnels
- Le développement des réseaux n'est pas admissible aux subventions
- Au titre de l'aide financière reliée au programme PRECO, les municipalités sont invitées à réactualiser les projets déposés auprès du MAMROT et à faire part de leurs besoins dans l'objectif de l'amélioration des processus et pour une gestion optimale de l'aide financière

Le Classeur Gestion intégrée des infrastructures municipales a été remis aux participants par Claude Bruxelles, représentant du CERIU. Ce document technique traite, entre autres, des aspects de géomatique et gestion des données, du bilan et diagnostic, de l'état des réseaux, des plans d'intervention, du financement et de l'intégration de la gestion des infrastructures.

Les représentants du MAMROT remercient les représentants municipaux pour leur participation et les assurent que leurs commentaires ont été entendus.

La réunion est levée à 16 h 45.

Rédigé par Claude Bruxelles, ing., Ph.D.

Directeur

CERIU



**BESOINS DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS DE GESTION RELATIFS AUX  
INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA FQM**

**Compte rendu de la rencontre de Mont-Joli**

**Réunion tenue le 25 février 2009 à 9 h 30**

**Hôtel de ville de Mont-Joli, 40, avenue Hôtel-de-Ville à Mont-Joli**

---

Étaient présents :

|                  |                                     |   |
|------------------|-------------------------------------|---|
| Monique Marceau  | conseillère à la direction générale | Direction générale des infrastructures, MAMROT                        |
| Denis Coté       | conseiller aux opérations           | Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAMROT                      |
| Yvan Dumont      | chef d'équipe des programmes        | Service des programmes et du suivi des infrastructures, MAMROT        |
| Claude Bruxelles | directeur                           | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, CERIU |

et les représentants des municipalités suivantes :

|                 |                   |                                      |
|-----------------|-------------------|--------------------------------------|
| Aubin Jomphe    | conseiller        | Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs |
| Nelson Pilotte  | conseiller        | Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs |
| Jean-Marc Roy   | maire             | Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs |
| Francis Ouellet | directeur général | Municipalité de Sayabec              |

|                      |                                  |                                   |
|----------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Jean-Marie Plourde   | directeur des travaux publics    | Municipalité de Sayabec           |
| Annick Hudon         | directrice générale              | Paroisse de Saint-Adelme          |
| Yvan Imbeault        | maire                            | Paroisse de Saint-Adelme          |
| Gilles Desjardins    | directeur général                | Municipalité de Sainte-Paule      |
| Réginald Desrosiers  | maire                            | Municipalité de Sainte-Félicité   |
| Serge Gendron        | maire                            | Municipalité de Saint-Ulric       |
| Jean Bélanger        | maire                            | Ville de Mont-Joli                |
| Rodrigue Ouellet     | conseiller                       | Paroisse de Saint-Charles-Garnier |
| Gisèle Gagnon        | conseillère                      | Municipalité de Sainte-Florence   |
| Pierrette Bérubé     | conseillère                      | Municipalité de Sainte-Florence   |
| Huguette Gagné       | directrice générale              | Municipalité de Sainte-Florence   |
| Réjeanne Doiron      | mairesse                         | Municipalité de Sainte-Florence   |
| Nancy Gagné          | directrice générale              | Paroisse de Saint-Tharcisius      |
| Roselle Caron        | directrice générale              | Municipalité de Saint-Vianney     |
| Normand Gagnon       | conseiller                       | Ville de Mont-Joli                |
| Frédéric Parent      | directeur travaux publics        | Ville de Mont-Joli                |
| Joël Harrisson       | directeur général                | Ville de Mont-Joli                |
| Luc Bouffard         | directeur des travaux publics    | Ville de Matane                   |
| Annie Parent         | ingénieure gestion du territoire | Ville de Matane                   |
| Jean-Claude Dumoulin | maire                            | Municipalité de Lac-au-Saumon     |

|                       |                                   |   |
|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Jean-Guy Pelletier    | conseiller                        | Municipalité de Lac-au-Saumon           |
| Gino Boucher          | conseiller                        | Municipalité de Lac-au-Saumon           |
| Alain Lapierre        | directeur général                 | Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard    |
| Brigitte Rouleau      | directrice générale               | Paroisse de Saint-Marcellin             |
| Annie Dubé            | directrice générale               | Paroisse de La Rédemption               |
| Magella Roussel       | conseiller                        | Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage      |
| Rémi Fiola            | directeur des services techniques | Ville de Rimouski                       |
| Pierre-Luc Deschene   | ingénieur                         | Ville de Rimouski                       |
| Jean Robidoux         | directeur général                 | Municipalité de Sainte-Luce             |
| Jean-Pierre Pelletier | maire                             | Ville de Métis-sur-Mer                  |
| Pierre Séguin         | directeur général                 | Ville de Métis-sur-Mer                  |
| Jacques Vachon        | conseiller                        | Municipalité de Grand-Métis             |
| Chantal Tremblay      | directrice générale               | Municipalité de Grand-Métis             |
| Richard Fournier      | maire                             | Municipalité de Grand-Métis             |
| Michel Côté           | maire                             | Paroisse de Saint-Donat                 |
| Jérémie Jean          | responsable aqueduc               | Paroisse de Saint-Cléophas              |
| Gilbert Caron         | responsable égout                 | Paroisse de Saint-Cléophas              |
| Marcel Bélanger       | conseiller                        | Paroisse de Saint-Cléophas              |
| Jacques Carrier       | maire                             | Paroisse de Saint-Fabien                |
| Nicole Jean           | administration                    | Paroisse de Saint-Fabien                |
| Serge Richard         | directeur général                 | Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici |

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Gaston Noël      | maire   | Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski |
| Denis Latouche   | directeur service<br>génie-travaux<br>publics | Ville de Rimouski                      |
| Jean Matte       | directeur général                             | Ville de Rimouski                      |
| Michel McNicoll  | maire   | Paroisse de Saint-Léon-le-Grand        |
| Georges Barette  | directeur des<br>travaux publics              | Paroisse de Saint-Léon-le-Grand        |
| Noël Fournier    | directeur général                             | Ville d'Amqui                          |
| Steven Deschenes | directeur des<br>travaux publics              | Ville d'Amqui                          |

M. Denis Coté invite M. Jean Bélanger, maire de Mont-Joli, à prononcer quelques mots en guise d'ouverture. Il ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant les représentants du MAMROT et du CERIU. Il a également exposé le cadre de la rencontre où, contrairement à l'habitude, ce sont les participants qui s'exprimeront. Le MAMROT vise, avec les commentaires entendus, à améliorer son offre de service aux municipalités.

Mme Monique Marceau invite les participants à décliner leur identité et à présenter leur municipalité d'origine en indiquant la taille de la population et les problèmes caractéristiques qu'ils rencontrent.

Après ce tour de table, Mme Marceau présente l'organigramme du MAMROT en précisant les objectifs du Ministère. Elle rappelle également que les programmes sont des outils pour atteindre ces objectifs. Elle expose l'objectif principal de la tournée qui consiste à rédiger un rapport sur les besoins de connaissances, d'outils de gestion et autres besoins relatifs aux infrastructures des municipalités membres de la FQM. Pour ce faire, elle explique le déroulement de la rencontre au cours de laquelle quelques diapositives seront projetées pour mettre les discussions en contexte. Le mot clé du Ministère est : « Nous sommes venus pour vous entendre ».

Plusieurs participants ont remercié le MAMROT de s'être déplacé en région. Les échanges qui ont suivi se sont déroulés autour de l'identification des besoins des municipalités, autant en termes d'interventions et commentaires qu'en questions au Ministère. Pour simplifier la lecture de compte rendu, les besoins exprimés par les municipalités sont catégorisés ainsi :

- Besoins et problématiques liés à l'eau potable
- Besoins et problématiques liés aux eaux usées
- Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation
- Besoins relatifs à l'environnement
- Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication
- Besoins généraux
- Éléments d'informations

### **Besoins et problématiques liés à l'eau potable**

- Manque d'eau potable depuis 2 ans dans certains secteurs
- Besoin d'extension des réseaux d'eau potable en raison de l'accroissement de la population
- Investissements infructueux dans la recherche d'eau potable : beaucoup d'argent a été dépensé, mais il n'y a toujours pas de résultats malgré la présence de firmes privées d'ingénieurs et d'hydrogéologues
- Le raccordement des rejets domestiques à l'égout est considéré comme une bonne solution
- La qualité de l'eau : les exigences du ministère de l'Environnement sont trop élevées pour les petites municipalités qui ont de réelles difficultés à les respecter
- Besoin en connaissance des échéanciers des projets d'eau potable

## **Besoins et problématiques liés aux eaux usées**

- Problématique de la séparation des eaux : c'est une directive du ministère de l'Environnement qui insiste sur la séparation des réseaux unitaires lors des travaux de remplacement
- Prise en charge par la municipalité des petits réseaux privés
- Problématique des normes et exigences assez excessives et strictes du MDDEP : elles doivent être rendues gérables par les municipalités elles-mêmes et non par les ingénieurs-conseils
- Besoin de subventions des fosses septiques pour le remplacement des puisards existants
- Besoin d'extension du réseau d'eaux usées
- Problématique des exigences resserrées liées à la qualité des eaux pluviales rejetées et de la pollution : le ministère de l'Environnement exige des bassins de sédimentation pour le drainage des eaux de surface
- Besoins de remplacement des réseaux d'eau : vieillissement préoccupant des infrastructures actuelles d'où la nécessité de nouveaux programmes d'investissements continus

## **Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation**

- Besoin de support aux projets : les municipalités n'ont pas les connaissances requises. Elles ont besoin de ressources techniques pour le suivi des travaux sur le terrain. Y a-t-il possibilité que le Ministère mette des techniciens à la disposition de la municipalité, juste pour le temps du projet considéré? Sinon, doit-on engager une firme pour surveiller les activités d'une autre firme sur le terrain, étant donné que certaines municipalités ne peuvent matériellement pas embaucher en permanence un ingénieur? Les municipalités trouvent que le recrutement d'une nouvelle firme (imposé par l'ancienne administration) pour surveiller l'ancienne serait assez coûteux car elles ne sont pas des experts en la matière
- Besoin en connaissance du personnel pour la gestion et le suivi des interventions des firmes privées de génie-conseil

- Besoin en ressources techniques : nécessité de renforcer la capacité (en nombre et en connaissance) du personnel technique disponible
- Les municipalités devraient pouvoir se payer un service technique à travers la MRC dont le service technique assure le rôle de génie des municipalités
- Cumul de postes : un seul et même employé assument les postes de directeur général et de secrétaire-trésorier dans certaines petites municipalités
- Incompréhension de la réglementation imposée par le Ministère sans support aux municipalités
- Sentiment d'impuissance des municipalités qui travaillent sans toutefois connaître ce qui est réalisé avec des dépenses en ressources qui ne peuvent être valablement expliquées aux populations

### **Besoins relatifs à l'environnement**

- Dégradation de l'environnement local par la problématique de senteur (odeurs) pendant l'été à cause de la canicule et du manque d'air dans les étangs
- Programme sur les algues bleues pour la MRC : besoin d'aide financière pour faire des relevés et proposer des solutions correctrices
- Risques de contamination de certains édifices publics, tels que les hôpitaux

### **Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication**

- Coordination des projets et besoin d'intégration de l'avis politique aux processus de décision : au niveau technique, les élus municipaux n'ont pas grand-chose à dire. Par contre, ils souhaitent qu'on tienne compte de leur avis, en étroite collaboration avec les ingénieurs au niveau de la connaissance dans le développement des projets et au niveau des consultations pour une meilleure implication de la municipalité
- Gestion de la communication : besoin d'établir un contact direct et permanent entre les municipalités et le Ministère. Les élus veulent être tenus informés des échéanciers des travaux sur leurs territoires. Cet aspect renforce celui de la coordination des projets

- Besoin de connaître les décisions prises : qu'est-ce qui avait été décidé? Qu'est-ce qui est envisageable?
- Difficulté d'avoir une mémoire corporative : la connaissance ne suit pas d'un conseil municipal à un autre
- Aucune lisibilité sur certains projets d'aqueduc encore au MAMROT pour acceptation et aucune information (technique et politique) sur la situation du projet; ils traînent toujours malgré la présence de firmes d'ingénieurs. Les municipalités ne savent plus à qui s'adresser, elles ne sont pas associées aux discussions entre les groupes conseils et le Ministère relativement à leurs projets : elles se sentent mises à l'écart au niveau des consultations

### **Besoins généraux**

- Besoin urgent du programme sur la taxe d'accise car les programmes ne suivent pas tout le temps
- Problématique d'investissements importants dans le renouvellement des réseaux d'eaux

### **Éléments d'information**

- Pour la qualité des eaux pluviales, le Ministère va demander une sédimentation dans certains cas : exemple du lac Saint-Augustin à Québec
- Le MAMROT va produire un guide sur les bonnes pratiques dans la gestion des eaux pluviales, mais les exigences vont se resserrer
- Annonce du programme d'aide financière en 2009 pour le renouvellement, mais ne prévoit pas de subvention pour les fosses septiques
- Planification financière : l'application de la stratégie transcanadienne va entraîner la performance de la planification des opérations et la mise à niveau de l'aspect formation au niveau des travaux. Un échancier est défini en fonction de la taille des municipalités. Québec revendique par conséquent une aide financière du gouvernement fédéral pour mettre en pratique ladite stratégie. Cette politique permettra le soutien financier pour solutionner les besoins en travaux exprimés

Le Classeur Gestion intégrée des infrastructures municipales a été remis aux participants par Claude Bruxelles, représentant du CERIU. Ce document technique traite, entre autres, des aspects de géomatique (base de données), des plans d'intervention, d'intégration de la gestion des infrastructures, etc.

Les représentants du MAMROT remercient les représentants municipaux pour leur participation et les assurent que leurs commentaires ont été entendus.

La réunion est levée à 12 heures.

Rédigé par Claude Bruxelles, ing., Ph.D.

Directeur

CERIU



**BESOINS DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS DE GESTION RELATIFS AUX  
INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA FQM**

**Compte rendu de la rencontre de Bonaventure**

**Réunion tenue le 25 février 2009 à 19 h**

**Centre Bonne Aventure, 105, avenue Grand-Pré à Bonaventure**

---

Étaient présents :

|                  |                                     |   |
|------------------|-------------------------------------|---|
| Monique Marceau  | conseillère à la direction générale | Direction générale des infrastructures, MAMROT                        |
| Rénald Méthot    | conseiller aux opérations           | Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MAMROT       |
| Claude Bruxelles | directeur                           | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, CERIU |

et les représentants des municipalités suivantes :

|                     |                   |  |
|---------------------|-------------------|--|
| Claude Desbiens     | directeur général | Ville de Bonaventure                   |
| Marcel Arseneault   | conseiller        | Ville de Bonaventure                   |
| Serge Arseneault    | maire             | Ville de Bonaventure                   |
| Emmanuelle Babin    | conseillère       | Ville de Bonaventure                   |
| Doris Boissonneault | maire             | Municipalité de Caplan                 |
| Pat St-Onge         | maire             | Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules |

|                     |                                  |   |
|---------------------|----------------------------------|---|
| Claude Cyr          | maire                            | Ville de Chandler                           |
| Roch Giroux         | directeur général                | Ville de Chandler                           |
| Sylvie Bossé        | directrice générale              | Municipalité d'Escuminac                    |
| Bruce Wafer         | conseiller                       | Municipalité d'Escuminac                    |
| Denis Beaudin       | directeur général                | Ville de Grande-Rivière                     |
| Romuald Boutin      | maire                            | Ville de Grande-Rivière                     |
| Irène C. Delarosbil | conseillère                      | Municipalité de Hope Town                   |
| Gilbert Leblanc     | directeur général                | Municipalité de Maria                       |
| Serge Normandeau    | directeur travaux<br>publics     | Municipalité de Maria                       |
| Paul-Émile Boudreau | conseiller municipal             | Municipalité de Maria                       |
| Denise Dallain      | directrice générale              | Municipalité de New Carlisle                |
| Nevin Gilker        | conseiller                       | Municipalité de New Carlisle                |
| Dominic Bujold      | directeur des travaux<br>publics | Ville de New Richmond                       |
| Daniel Bujold       | directeur général                | Municipalité de Nouvelle                    |
| Mario Cloutier      | maire suppléant                  | Ville de Percé                              |
| Albert Dorion       | inspecteur municipal             | Municipalité de Port-Daniel-Gascons         |
| Micheline Pelletier | mairesse                         | Ville de Sainte-Anne-des-Monts              |
| Exore Duguay        | inspecteur municipal             | Municipalité de Shigawake                   |
| Elton Hayes         | directeur général                | Municipalité de Shigawake                   |
| Gérard Porlier      | maire                            | Municipalité de Saint-Alphonse              |
| Léo Lelièvre        | maire                            | Municipalité de Sainte-Thérèse-de-<br>Gaspé |

|                        |                     |  |
|------------------------|---------------------|--|
| Luc Lambert            | directeur général   | Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé    |
| Céline Roussy          | directrice générale | Canton de Saint-Godefroi                   |
| Paul-Hébert Bernatchez | maire               | Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis |
| Jean-Pierre Gauthier   | directeur général   | Paroisse de Saint-Siméon                   |
| Jean-Guy Poirier       | maire               | Paroisse de Saint-Siméon                   |

M. Rénaud Méthot ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant les représentants du MAMROT et du CERIU. Il a également exposé le cadre de la rencontre où, contrairement à l'habitude, ce sont les participants qui s'exprimeront. Le MAMROT vise, avec les commentaires entendus, à améliorer son offre de service aux municipalités.

La rencontre a débuté par une brève explication du mandat de la tournée conjointe du MAMROT et du CERIU par Mme Monique Marceau. Elle a notamment indiqué la vision de la tournée dont l'objectif principal consiste à évaluer les besoins des municipalités en connaissance et en outils de gestion de leurs infrastructures, tout en excluant l'état des besoins financiers qui est plus ou moins connu. Elle a ensuite invité les participants à décliner leur identité et à présenter leur municipalité d'origine en indiquant la taille de la population et les problèmes caractéristiques qu'ils rencontrent.

Les échanges qui ont suivi se sont déroulés autour de l'identification des besoins des municipalités, autant en termes d'interventions et commentaires qu'en questions au Ministère. Pour simplifier la lecture de ce compte rendu, la synthèse des besoins et problématiques identifiés par les municipalités est ainsi récapitulée :

- Besoins et problématiques liés à l'eau potable
- Besoins et problématiques liés aux eaux usées
- Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation
- Besoins relatifs à l'environnement
- Besoins relatifs à la voirie

- Besoins financiers
- Besoins généraux
- Éléments d'information

### **Besoins et problématiques liés à l'eau potable**

- Fluctuation du niveau d'eau due à l'insuffisance de la pression à cause de la longueur du réseau
- Problématique de la turbidité de l'eau
- Besoin de programmes pour l'extension du réseau à coûts abordables
- Insuffisance de moyens financiers pour les travaux recommandés par les bureaux d'ingénieurs
- Problématique des échéanciers de validation des dossiers au MAMROT; parfois une simple analyse peut durer jusqu'à 8 mois
- Problématique de contamination de la nappe phréatique et des puits, assez courant dans les municipalités à fort taux de dévitalisation
- Besoin d'autonomie dans la distribution de l'eau, certaines petites municipalités sont desservies par d'autres villes
- Coût excessif pour se conformer au règlement sur le captage des eaux

### **Besoins et problématiques liés aux eaux usées**

- Problématique des fosses septiques qui ne semblent pas être des solutions adaptées à certaines municipalités
- Besoin d'extension du réseau d'égouts pour supporter l'évolution des municipalités et satisfaire convenablement la population



### **Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation**

- Besoin en ressources pour analyser les avis des ingénieurs-conseils qui peuvent être discutables dans certains cas
- Problématique du manque de compétence locale et de ressources suffisantes pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de la population
- Problématique des frais d'études élevés de consultants sans garantie de subvention des travaux recommandés, qui ne sont pas financés ne serait-ce que par la taxe d'accise (facture particulièrement amère si le projet ne passe pas au Ministère)
- Besoin d'aide pour la formation des employés municipaux et des opérateurs locaux
- Besoin de renforcement de la capacité à la sensibilisation de la population, etc.

### **Besoins relatifs à l'environnement**

- Problématique des exigences du ministère de l'Environnement au niveau de la gestion des eaux usées et de l'eau potable (conçues en général en fonction des grandes villes) et besoin d'adaptation pour les petites municipalités qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour y satisfaire
- Problématique de la contamination de la nappe phréatique et de la gestion des cours d'eau naturels
- Problématique de la lutte contre l'érosion à travers une réglementation adéquate et une formation des municipalités

## **Besoins relatifs à la voirie**

- Problématique du vieillissement du réseau routier qui tombe en ruine et besoin d'un programme d'entretien
- Besoin de redonner les routes de l'arrière-pays au gouvernement
- Besoin d'analyse en profondeur de la problématique de la gestion des chaussées municipales par le MAMROT
- Besoin de renforcement de la sécurité routière au niveau du réseau de chaussées de traverses des villes et gérée par le MTQ

## **Besoins financiers**

- Besoins financiers complémentaires : les coûts excessifs des interventions sur les réseaux et des services de firmes d'ingénierie entraînent une insuffisance des fonds disponibles, d'où la nécessité de l'augmentation de l'aide accordée par le gouvernement

## **Besoins généraux**

- Problématique de la disponibilité réelle de la redistribution et l'investissement de la taxe d'accise; elle doit être investie à partir du montant de l'année précédente ce qui favorise les municipalités qui n'ont pas investi par le passé et pénalise certaines qui en ont assuré une bonne gestion
- Besoin de décentraliser les pouvoirs et de se donner des règles de fonctionnement
- Immobilisme relatif du Ministère face aux problèmes des petites municipalités; certaines sont allées à Québec expliquer leurs besoins, mais aucune réponse concrète n'a été reçue
- Besoin d'ajouter la taxe d'accise en sus des investissements réguliers et non comme seuil; les seules taxes d'accise ne peuvent pas permettre de maintenir les niveaux minimum d'investissements souhaités
- Besoin de faire les travaux à partir des plans quinquennaux établis par les municipalités (d'autres avec les taxes d'accise)

- Besoins d'autres rencontres pour informer sur ce qu'il faut réaliser comme travaux, comment les réaliser et quels sont les budgets disponibles
- Problématique de l'alourdissement des obligations des municipalités à chaque année

### **Éléments d'information**

Le Classeur Gestion intégrée des infrastructures municipales a été remis aux participants par Claude Bruxelles, représentant du CERIU. Ce document technique traite, entre autres, des aspects de géomatique (base de données), des plans d'intervention, d'intégration de la gestion des infrastructures, etc.

Les représentants du MAMROT remercient les représentants municipaux de leur participation et les assurent que leurs commentaires ont été entendus.

La réunion est levée à 21 h 30.

Rédigé par Claude Bruxelles, ing., Ph.D.

Directeur

CERIU



**BESOINS DE CONNAISSANCES ET D'OUTILS DE GESTION RELATIFS AUX  
INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA FQM**

**Compte rendu de la rencontre de Sherbrooke**

**Réunion tenue le 9 juin 2009 à 9 h 30**

**Hôtel Delta, situé au 2685, rue King Ouest, à Sherbrooke**

---

Étaient présents :

|                  |                                     |   |
|------------------|-------------------------------------|---|
| Monique Marceau  | conseillère à la direction générale | Direction générale des infrastructures, MAMROT                        |
| Pierre Poulin    | conseiller aux opérations           | Direction régionale de l'Estrie, MAMROT                               |
| Alain Saladzius  | chef d'équipe des programmes        | Direction générale des infrastructures, MAMROT                        |
| Claude Bruxelles | directeur                           | Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, CERIU |

et les représentants des municipalités suivantes :

|                     |                                |                   |
|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| Georges-André Gagné | directeur général              | Asbestos          |
| Diane Carrier       | directrice générale            | Canton de Hampden |
| Liane Breton        | directrice générale            | Canton de Hatley  |
| Fernand Fontaine    | responsable des travaux voirie | Compton           |

|                    |                      |                                 |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|
| Jacques Leblond    | directeur général    | Compton                         |
| Mary Brus          | directrice générale  | Dixville                        |
| Hélène Leroux      | directrice générale  | Dudswell                        |
| Claude Corriveau   | maire                | Dudswell                        |
| Maurice Dodier     | conseiller           | Dudswell                        |
| Léonard Castagnier | directeur général    | North-Hatley                    |
| André Courtemanche | directeur général    | Racine                          |
| Laroche Laroche    | conseiller           | Racine                          |
| Éric Therrien      | coordonnateur voirie | Richmond                        |
| Daniel Leduc       | directeur général    | Richmond                        |
| Solange Bouffard   | mairesse             | Scotstown                       |
| Lyne Gilbert       | directrice générale  | Scotstown                       |
| Xavier Dauphin     | compagnie Acoustic   | Service hygiène pour Sherbrooke |
| Patrice Grondin    | ingénieur            | Sherbrooke                      |
| Mélisa Camiré      | directrice générale  | St-Camille                      |
| Nathalie Isabelle  | directrice générale  | St-Héménégilde                  |
| Gaétan Perron      | directeur général    | St-Isidore de Clifton           |
| Édith Rouleau      | directrice générale  | St-Malo                         |
| Paul Roy           | trésorier            | Valcourt                        |
| Jean-Claude Dumas  | maire                | Weedon                          |
| Émile Royer        | directeur général    | Weedon                          |
| Ghislaine Giard    | directrice générale  | Westury et Newport              |

M. Pierre Poulin ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant les représentants du MAMROT et du CERIU. Il a également exposé le cadre de la rencontre où, contrairement à l'habitude, ce sont les participants qui s'exprimeront. Le MAMROT vise, avec les commentaires entendus, à améliorer son offre de service aux municipalités.

Mme Monique Marceau invite les participants à décliner leur identité et à présenter leur municipalité d'origine en indiquant la taille de la population et les problèmes caractéristiques. À la suite d'un tour de table pour la présentation des participants et de l'aperçu de leur municipalité d'origine, la représentante du MAMROT a précisé le cadre des échanges par le rappel des objectifs de la rencontre.

Après ce tour de table, Mme Marceau présente l'organigramme du MAMROT en précisant les objectifs du Ministère. Elle rappelle également que les programmes sont des outils pour atteindre ces objectifs. Elle expose l'objectif principal de la tournée qui consiste à rédiger un rapport sur les besoins de connaissances, d'outils de gestion et autres besoins relatifs aux infrastructures des municipalités membres de la FQM. Pour ce faire, elle explique le déroulement de la rencontre au cours de laquelle quelques diapositives seront projetées pour mettre les discussions en contexte.

Les échanges qui ont suivi se sont déroulés autour de l'identification des besoins des municipalités, autant en termes d'interventions et commentaires qu'en questions au Ministère. Ainsi, les échanges qui ont suivi ont permis d'identifier les besoins des municipalités rencontrées. Les besoins et autres problématiques exprimés sont résumés par les points énumérés ci-dessous. Pour simplifier la lecture du compte rendu, les besoins exprimés par les municipalités sont catégorisés ainsi :

- Besoins et problématiques liés à l'eau potable
- Besoins relatifs aux eaux usées
- Besoins relatifs à la voirie
- Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation
- Besoins relatifs à l'environnement
- Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication
- Besoins généraux
- Informations d'ordre général et divers

### **Besoins et problématiques liés à l'eau potable**

- Besoin d'extension du réseau pour alimenter tous les ménages, d'où la nécessité de nouveaux investissements
- Besoin d'accès aux programmes pour le financement des réseaux vieillissants
- Mise à la norme des réseaux existants

### **Besoins relatifs aux eaux usées**

- Besoin d'extension du réseau d'égouts pour supporter l'évolution des municipalités

### **Besoins relatifs à la voirie**

- Problématique d'indexation du réseau routier qui n'est pas effectif depuis 1993 malgré l'augmentation des coûts
- Besoin de développement de logiciels d'aide à la gestion des routes et capables d'être implantés et administrés par les petites municipalités
- Besoin de renégociation des contrats de gestion de la neige pour harmoniser les coûts en prenant en compte la taille des municipalités selon les limites administratives ou climatiques

### **Besoins relatifs au support technique, au renforcement de capacité et à la formation**

- Problématique du choix de firmes de consultants
- Besoin de solutions innovantes de gestion des infrastructures (selon la situation spécifique à chaque municipalité) par rapport aux solutions standards apportées par les firmes d'ingénieurs
- Besoin de support en outils de gestion, tels que des logiciels et des bases de données gérables localement

## **Besoins relatifs à la gestion de l'information et de la communication**

- Besoin de connexion des petites municipalités au réseau Internet

## **Besoins relatifs à l'environnement**

- Problématique de la contamination de la nappe phréatique et de la gestion des lacs et cours d'eau
- Problématique des exigences du ministère de l'Environnement qui sont difficilement atteignables

## **Besoins généraux**

- Besoin et volonté ferme des municipalités pour l'accès aux programmes de subventions
- Problématique du cadre de réalisation des études : les municipalités auraient souhaité faire certaines études elles-mêmes, mais elles ne savent pas par où commencer
- Problématique de la taxe d'accise : besoin d'extension du budget au milieu rural contrairement à la priorité qui est accordée à l'eau potable et à l'égout. Les routes rurales ont aussi besoin de graviers pour leur maintenance
- Besoin d'outils techniques : les municipalités ne veulent pas d'outils comme ceux des ingénieurs, mais plutôt des bases de données qu'elles peuvent gérer. Les outils peuvent être des logiciels avec des tableaux.

## **Informations d'ordre général et divers**

- Nécessité de bien documenter le contexte de chaque projet présenté au Ministère. Le MAMROT doit prioriser les dossiers à traiter. Il réévalue les anciens dossiers en fonction de l'aide fédérale et de l'augmentation des besoins pour juger du bien-fondé de la répartition de la subvention
- Le MAMROT dispose de deux comités sur les nouvelles technologies (voir les sites Internet du MAMROT et du MDDEP). L'objectif du Ministère n'est pas que

tout le monde ait forcément un réseau d'aqueduc mais que tout le monde ait accès à l'eau potable

- Pour le choix des services de consultants, le MAMROT dispose d'un modèle de devis type. Le MAMROT prépare également un appel d'offres sur un modèle de devis de performance qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Il revient à chaque municipalité de choisir une firme de consultants (moins de 25 000 \$ d'honoraires de gré à gré par exemple)
- Instauration d'une nouvelle taxe sur le carburant en janvier 2010. Cet argent reviendra aux municipalités
- Selon la représentante du Ministère, les études peuvent être réalisées dans le cadre du programme Québec-municipal, volet 1.4. Le volet 2 *Taxes d'accise* ne peut pas être utilisé pour des études
- Existence de logiciels comme MIMS pour la voirie et la gestion des actifs
- Le gouvernement prévoit 3,6 milliards de dollars pour les municipalités; il existe des programmes lorsque le fardeau fiscal est trop élevé
- Pour le récent programme PRECO, les règles ont été ajustées avec des mesures pour l'égout pluvial, les chaussées, les bordures et les trottoirs : l'augmentation du diamètre est à la charge des municipalités et il y a possibilité de séparer les réseaux
- Pour la question relative à Internet haute vitesse pour les villages, il faudrait une enveloppe de 24 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec



Le Classeur Gestion intégrée des infrastructures municipales a été remis aux participants par Claude Bruxelles, représentant du CERIU. Ce document technique traite, entre autres, des aspects de géomatique et gestion des données, du bilan et diagnostic, de l'état des réseaux, des plans d'intervention, du financement et de l'intégration de la gestion des infrastructures.

Les représentants du MAMROT remercient les représentants municipaux de leur participation et les assurent que leurs commentaires ont été entendus.

La réunion est levée à 12 h 15.

Rédigé par Claude Bruxelles, ing., Ph.D.

Directeur

CERIU